

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 23  
**Présents :** 20  
**Votants :** 21

N° ordre  
22-10

N° ordre dans la séance :  
DE-28022022-10

Date de la convocation :  
21/02/2022

Date de l'affichage :  
03 MARS 2022

**SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Marc GUILLAND, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE Adjoint, Frédéric DI PAOLO, Sylviane GUILLERMET, Katerina CHAPMAN, Déborah GLEYZE, Christelle MARCHAND, Thierry DRAPIER, Dominique GERRA, David TREBOZ, Loïc MONTEIRO, Nadine BRAVI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, Thierry CURTELIN, conseillers

**Absents excusés** : Mickaël MOUTOT (procuration à Monsieur David TREBOZ), Emilie VALTON, Dominique SCALMANA

**Secrétaire de séance** : Katerina CHAPMAN

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS DU MULTI ACCUEIL**

Madame Danielle RAVIER, Adjointe aux Affaires Sociales et Petite Enfance informe l'assemblée qu'une modification du règlement intérieur du multi accueil doit intervenir notamment concernant les conditions d'admission et les critères d'accueil ainsi qu'une nouvelle grille tarifaire en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le règlement intérieur et la nouvelle grille tarifaire du multi accueil annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
**Franck ANDRE-MASSE**

